

Muriel Surdez

# Diplômes et nation

La constitution d'un espace suisse  
des professions avocate et artisanales  
(1880-1930)

Muriel Surdez

# Diplômes et nation

La constitution d'un espace suisse  
des professions avocate et artisanales  
(1880-1930)

## Introduction

# L'historicité nationale des diplômes

Passer et organiser des examens, présenter et exiger des diplômes, uniformiser les titres scolaires ou professionnels. Si ces pratiques nous semblent aujourd'hui familières, c'est qu'elles se sont progressivement routinisées comme modes de fonctionnement des institutions de formation. Plus encore, les diplômes sont devenus des morceaux de papier qui jouent un rôle crucial dans la structuration et la hiérarchisation des sociétés contemporaines, même si leur légitimité est parfois mise en doute. Au point d'ailleurs que les sociologues les traitent comme des variables susceptibles de caractériser le «niveau d'éducation» et les trajectoires socio-professionnelles des individus ou de classer les performances de scolarisation des différents pays.

Retracer la mise en place de diplômes nationaux dans la Suisse de la fin du 19<sup>e</sup> siècle vise à montrer comment le pouvoir et la confiance conférés aux diplômes se sont instaurés à travers des actions, des résistances et des débats ayant impliqué plusieurs groupes sociaux. Cette étude sociologique et historique met en perspective les enjeux et les péripéties qui jalonnent les entreprises de généralisation et d'uniformisation des diplômes, qu'elles se déroulent au sein d'un espace national ou à l'échelle internationale, dans des contextes passés ou présents.<sup>1</sup>

---

1 Ce livre est la version remaniée d'une thèse en science politique, menée sous la direction de Michel Offerlé et soutenue à l'Université de Paris 1-Sorbonne (Surdez, 2000). Il insiste plus sur la sociologie des certifications et moins sur la conceptualisation de la construction nationale. Dans l'accompagnement de ce travail, je tiens particulièrement à remercier Michel Offerlé dont l'intérêt et l'attention furent essentiels; Fabienne Pavis, Siegfried Hanhart, Bertrand Müller et Pierre-Antoine Schorderet pour leurs relectures; les membres du jury de thèse, Yves Déloye, Bastien François, Gérard Noiriél, Brigitte Studer et ceux du Comité éditorial de la Collection Exploration, André Petitat, Rita Hofstetter et Bernard Schneuwly, qui ont enrichi l'expérience de leurs critiques constructives.

Délimitant les frontières dans lesquelles les diplômes se voient reconnaître une validité, les politiques de standardisation des certifications et d'encouragement à la mobilité n'ont pas attendu le contexte actuel de réformes des institutions universitaires pour s'amorcer. Elles ont participé au processus de construction des Etats nationaux, en contribuant à enchâsser des marchés scolaires et des marchés du travail régionalement disparates dans un espace plus large, l'espace national. Aujourd'hui, «l'harmonisation européenne» des diplômes consacre des réformes des cursus, dont les résultats en termes d'homogénéisation des contenus et des qualifications paraissent un horizon plus lointain qu'une redistribution des atouts concurrentiels entre disciplines et entre établissements d'enseignement supérieur. Changements d'objectifs, de paradigmes, d'échelles? C'est ce qu'une socio-histoire des diplômes entend éclaircir.

L'octroi de diplômes scolaires et professionnels, accompagné de l'organisation systématique d'examens, est une pratique qui, en Suisse comme dans d'autres contextes nationaux, se généralise à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Cette nouvelle manière de sanctionner et de valoriser la formation est instaurée dans les institutions d'enseignement de tous les niveaux, elle se met à scander les étapes menant à l'exercice d'un large éventail d'activités professionnelles. Ces transformations s'effectuent par le réaménagement des procédures d'évaluation coutumières ou par la création de certificats et de brevets inédits – nous emploierons le terme générique de *procédures de certification* pour désigner les papiers qui attestent l'accomplissement d'un parcours de formation ainsi que les procédures d'évaluation à l'issue desquelles ils sont délivrés et la garantie institutionnelle dont ils sont l'objet.

Dans le contexte helvétique, la multiplication et la nationalisation des diplômes, les deux pans de leur *mise en ordre national*, vont étroitement coïncider. D'une part, le foisonnement de titres scolaires et professionnels fait surgir la question de leur valeur respective et incite à «faire le ménage», c'est-à-dire à poser une norme authentifiant ceux qui y correspondent et à écarter les autres. D'autre part, la nouvelle Constitution fédérale de 1874 avalise des dispositions promouvant la libre circulation des personnes et la liberté du commerce à l'intérieur du territoire national. Or, ces deux principes sont négociés et appliqués avec plus ou moins d'âpreté selon les secteurs professionnels, comme le montrent l'écho et l'impact des débats autour de l'introduction de diplômes nationaux. La conjonction entre généralisation et uniformisation des procé-

dures de certification ne relève donc pas du hasard. Elle renvoie à des logiques structurelles et à une conjoncture historique que cet ouvrage approfondit. Pourquoi, à partir de 1870, des associations professionnelles et des agents étatiques se préoccupent-ils de formaliser les apprentissages scolaires et professionnels par l'acquisition de diplômes et le passage d'examens? Pourquoi s'emploient-ils à rendre ces systèmes d'évaluation similaires pour l'ensemble du pays?

La nationalisation des diplômes est un objet de recherche circonscrit, à partir duquel nous revisiterons des phénomènes que les sciences sociales analysent comme des mouvements inéluctables à un niveau macro-sociologique ou appréhendent de façon cloisonnée: la nationalisation, l'étatisation, la scolarisation et la professionnalisation. Cet ouvrage propose en effet un cadre problématique qui croise deux domaines d'investigation que les disciplines historique, politologique et sociologique couvrent bien souvent séparément. Les recherches sur la *Nationsbildung* (pour un bilan, Jaffrelot, 1991) se centrent sur la formation des identités nationales et des Etats nationaux, notamment à travers l'analyse des mouvements nationalistes, des symboles nationaux ou l'élaboration d'une typologie des nations (par exemple, François, Siegrist & Vogel, 1995; Gellner, 1983; Hobsbawm, 1990; Nora, 1986; Thiesse, 1999; sur la Suisse: De Capitani & Germann, 1987; Marchal & Mattioli, 1992). Alors que les travaux portant sur l'extension de l'éducation et de la scolarisation privilégient une approche interne ou idéologique des systèmes scolaires. Lorsqu'ils établissent explicitement un lien entre nation et école, ils insistent avant tout sur le rôle joué par les institutions scolaires dans la diffusion des idéologies et des mythes nationaux. Plus récemment, ils montrent comment s'y forme un modèle particulier de citoyenneté nationale (Déloye, 1994; Hofstetter, 1998; Hofstetter, Magnin, Criblez & Jenzer, 1999; Magnin, 1994). Les politiques éducatives sont ainsi vues comme des politiques publiques mises en œuvre pour socialiser et pour intégrer les agents et les groupes sociaux dans une «communauté nationale».

L'approche adoptée ici ne décrit pas les moyens de «propagande symbolique» – matériel et contenus d'enseignement; dispositions des enseignants – par lesquels les institutions scolaires enrôlent les individus à la nation, suscitent une adhésion affective avec cette entité (Chenet, 1996). Ce terrain d'investigation paraît déjà fort balisé. En nous focalisant sur les diplômes et leur standardisation, nous mettrons en évidence d'autres modalités à travers lesquelles les institutions scolaires

produisent du national.<sup>2</sup> Nous verrons avec quelles ressources et quelles contraintes les groupes professionnels et les autorités nouent des relations coopératives ou conflictuelles pour mettre en forme des structures de formation spécifiques à un contexte national. Connaissant un tournant décisif à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, le processus de construction de l'État national, de nationalisation et d'étatisation des relations sociales, ne se limite pas à l'extension des fonctions et des politiques étatiques les plus immédiatement perçues comme telles – maintien de l'ordre, impôts, infrastructures de communication, assistance et assurances sociales. Il opère un redéploiement de l'action et de la régulation étatiques sur des domaines plus éclatés. La politique de gestion des différentes certifications en est un excellent exemple: elle implique et oppose des groupes concurrents qui vont redéfinir aussi bien le contrôle des formations que la réglementation des activités économiques, deux aspects cruciaux et problématiques du renforcement d'un pouvoir central.

A l'instar d'autres papiers identifiant l'appartenance et la provenance des individus – papiers d'identité, d'assurance, de vote déjà plus étudiés dans une perspective socio-historique – les diplômes tracent des frontières, érigent des territoires et des monopoles professionnels (*L'identification*, 1993). On tend à l'oublier ou à trouver normale cette situation, par effet de naturalisation de l'existant. Reconstituer les dispositifs qui ont été mis en place pour doter les titres scolaires et professionnels d'une validité nationale constitue dès lors une finalité scientifique et politique.<sup>3</sup> Il s'agit de rappeler les processus historiques conflictuels qui

---

2 En Suisse, la question du lien national est une problématique sociale et scientifique omniprésente, qui consiste essentiellement à définir les traits de l'identité nationale et à s'interroger sur le degré de cohésion entre les «communautés linguistiques». Présupposant que la langue est un vecteur d'identité et de solidarité sociales important, les notions de «communauté linguistique» ou de «région linguistique» sont employées pour désigner la coexistence au sein de l'espace national de groupes parlant l'allemand, le français et l'italien.

3 Mon passage dans les systèmes d'enseignement suisse, français et allemand m'a fait prendre la mesure du caractère nationalement constitué des milieux académiques et scientifiques. L'intérêt et le traitement que les sciences sociales réservent à la problématique de la construction du national sont eux-mêmes nationalement déterminés. Les chercheurs (Bourdieu, 1976; Chamboredon, 1975; Heilbron, 2004; Shinn, 1988) qui rendent compte des divisions

ont abouti à ce que les diplômes fonctionnent comme des barrières nationales ou infra-nationales. Au-delà de questions ayant visiblement trait au national – idéologie nationale, politique de l’immigration et de la nationalité, etc. – de multiples objets et dispositifs façonnent, au quotidien et sur la longue durée, l’appartenance nationale des individus, leur univers de référence mental et pratique. De nombreuses catégories véhiculent une perception nationale du monde social (Sayad, 1999). Les diplômes ont ces caractéristiques. Et même si l’internationalisation des diplômes tend aujourd’hui à devenir la nouvelle norme agréée, les frontières entre Etats nationaux ne se franchissent ou ne s’effacent pas aisément parce qu’elles agissent comme des horizons socialisateurs, comme des lignes de démarcation.

Dans le cadre de cette problématique qui se veut transnationale et comparatiste, l’enquête est centrée sur la Suisse. Cette configuration particulière fonctionnera comme un observatoire pour reconstituer dans toute leur complexité les logiques qui, dans un contexte national donné, conduisent des acteurs professionnels et étatiques à mettre en place des procédures de certification ayant valeur dans l’ensemble du territoire national. Difficile à mener avec la même rigueur sur plusieurs pays, un travail précis basé sur les archives est, dans un premier temps, le plus à même de retracer les enjeux matériels et symboliques et les dispositifs pratiques qu’implique l’homogénéisation des certifications. Il permet de préciser les types d’arrangements qui s’établissent entre la prise en charge nationale et régionale des diplômes et des examens. La situation helvétique est donc ici conçue comme un terrain d’investigation riche, à partir duquel il est possible d’examiner si la création de certifications nationales fut véritablement plus problématique qu’ailleurs, par exemple dans des Etats apparemment plus centralisés comme la France. Ou, hypothèse contraire, si la mise en place des certifications ne rencontre pas partout des obstacles similaires, qui sont ensuite plus ou moins occultés selon le degré de centralisation atteint au cours du temps. L’objectif de l’analyse est, on l’aura compris, d’apporter des connaissances supplémentaires sur le rôle attribué aux certifications

---

qui structurent le champ scientifique – entre disciplines nobles et disciplines moins considérées, entre travaux théoriques et empiriques – n’ont pas mis au premier plan ces différences d’organisation et de hiérarchies disciplinaires selon les contextes nationaux. Certaines études historiques sont plus attentives à ces structurations nationales (par exemple, Wagner, 1990).

dans différents contextes nationaux: expliquer leur plus ou moins grande fragmentation et l'importance variable qui leur est accordée, faire la genèse du poids différentiel des examens, des concours et des titres dans la constitution des groupes socio-professionnels. En Suisse, la variable «diplôme» n'a en 1920 pas encore fait son apparition dans les recensements de la population, les certificats et les épreuves de maturités ne sont réglementés nationalement que dans leurs grandes lignes et les concours administratifs pour accéder aux postes d'Etat sont inconnus.

Diplômes et procédures de certification, construction des espaces et des Etats nationaux. C'est autour de ces pôles que s'articulera l'étude socio-historique.<sup>4</sup> Elle s'efforcera ainsi de démêler et sociologiser des impressions que la version littéraire personnalise et fusionne lorsqu'elle exprime les émotions engendrées par l'obtention d'un diplôme:

Le jour de ses dix-huit ans, le 3 février 1888, l'école normale de Lodi lui délivre le brevet d'institutrice. Quand Ada rend visite à sa mère, elle bâtit des rêves avec elle sur ce bout de papier. Elle pourra désormais être une vraie maîtresse d'école, gagner plus d'argent que ne lui en donnent les sœurs du collège de filles, dédommager sa mère de l'usine. Mais ce brevet est surtout, pour Ada, un document qui la légitime à nouveau à l'égard de la vie, ce qu'elle gagnera lui sera dû: quelque chose lui sera enfin dû, et non offert ou permis. De même que Vittoria a pensé qu'il valait mieux servir les machines qu'un patron en chair et en os, et plein d'autorité, comme l'avait fait sa mère, de même Ada pense que l'Etat vaut mieux que les machines car il est encore plus impersonnel. Ada ne se soucie guère de l'Etat, du nouvel Etat italien, de la jeune nation à laquelle elle appartient. Elle le considère comme un gigantesque patron, une espèce de Monsieur Cingia et compagnie, qui répand la fumée de sa cheminée des plaines de la Lombardie jusqu'aux lointaines mers du sud du pays. Un patron avec qui l'on n'entretient

---

4 Les travaux historiques sur la construction nationale soulignent les difficultés théoriques et méthodologiques que pose aux chercheurs ancrés nationalement l'analyse rétrospective de la formation des frontières et entités nationales, parce qu'elle procède souvent à partir des configurations actuelles (Eley, 1981; Noiriel, 1981; Schrader, 1994; Sheehan, 1981; Smith, 1992). Suivre l'élargissement des espaces d'action des acteurs sociaux dans leur dimension spatiale est une perspective qui a guidé notre enquête car elle permet de reconstituer le processus de nationalisation au lieu de l'inférer (Siegrist, 2003).



pas de rapports personnels, et dont il faut essayer de tirer le plus de choses possible. Pour l'heure, le brevet d'institutrice est à ses yeux la clé qui lui permettra de changer d'air, d'abandonner le pensionnat malodorant de Codogno et les horribles collégiennes, de songer à la liberté de sa mère, et de ne pas rentrer dans l'odieuse maison d'Annunciata Barni, la protectrice des lys. Que sera la vie, se demande Ada tandis qu'elle part pour Lodi, afin de préparer de nouvelles valises, définitives, si la maison de l'enfance est si amère? (Rasy, 1997, pp. 194-195)

## COMPARER LES RÔLES DES CERTIFICATIONS ARTISANALES ET AVOCATES AU TOURNANT DU 20<sup>e</sup> SIÈCLE

Historiciser les fonctions remplies par les procédures de certification signifie être attentif aux usages que les acteurs sociaux en font à une certaine période – en l'occurrence entre 1870 et 1930 – et observer les transformations affectant la morphologie des diplômes et les modalités d'examens. A partir du chapitre 1 qui met en perspective les recherches des historiens et des sociologues des professions et de l'éducation, nous allons montrer comment les procédures de certification contribuent de façon essentielle:

- à la constitution de groupes professionnels détenteurs de savoirs spécialisés et à la préservation de la mainmise de ces professions sur un domaine d'activité,
- à la structuration des institutions scolaires en système hiérarchisé,
- à la fixation de règles déterminant le type de formation nécessaire à l'occupation de tel ou tel poste.

Mettre à l'épreuve et étayer ces assertions, ne pas en faire des affirmations atemporelles, anachroniques et décontextualisées, tel est l'objectif de la démarche socio-historique. Il s'agit alors d'insister sur les enjeux et les luttes, inséparablement professionnelles et politiques, qui accompagnent et donnent sens à la mise en place de certifications. L'analyse sera plus précisément focalisée sur les problèmes posés par la nationalisation des diplômes, des examens et des cursus, ainsi que sur les moyens techniques et les croyances par lesquels les diplômes acquièrent une certaine légitimité, une certaine reconnaissance. Ces préoccupations et ces procédés sont-ils partagés par tous les groupes professionnels ou sont-ils

l'apanage de quelques-uns? Voilà la troisième piste d'historicisation à suivre pour cerner les rôles particuliers que chaque profession alloue aux certifications (Boltanski, 1982).

Deux certifications correspondant à deux groupes professionnels vont donc être confrontées: d'une part, les certificats de fin d'apprentissage introduits pour les apprentis de l'ensemble des métiers artisanaux; d'autre part, les brevets d'avocats venant couronner les études juridiques. Pourquoi avoir sélectionné ces deux diplômes parmi les certifications dont la mise en place nationale fait problème en Suisse à partir de 1870-1880? A première vue, ce choix peut paraître artificiel puisqu'il met en présence deux univers éloignés. Recoupant l'opposition entre activités manuelles et intellectuelles, entre professions libérales et petits indépendants ou salariés, cette comparaison de deux activités et secteurs professionnels dont la position économique et le statut hiérarchique sont inégaux permet d'examiner dans quelle mesure l'instauration et l'institutionnalisation des certifications répondent à des contraintes et à des attentes spécifiques dans différents secteurs professionnels. Dans l'acception sociologique classique, sont considérées comme «professions» des occupations présentant les traits suivants: leurs membres ont acquis une position élevée en termes de prestige symbolique et de revenus économiques, ils mettent en œuvre des stratégies protectionnistes reposant sur la monopolisation des diplômes et des savoirs, sur la constitution d'organisations corporatives (chambres ou ordres professionnels) et sur des rapports privilégiés avec les agents étatiques.<sup>5</sup> Les professions ayant réussi à acquérir ce statut reconnu jouiraient d'une faculté d'auto-organisation, d'une capacité à préserver une autonomie décisionnelle, par exemple dans le recrutement des futurs praticiens. Cette «indépendance» et les ressources qui l'assurent sont toutefois bien souvent renforcées ou garanties par des réglementations étatiques et, de fait, dépendantes de l'organisation et de l'orientation des pouvoirs publics.

Ce sont ces traits distinctifs qui seront questionnés tout au long de ce livre, à travers le traitement d'archives professionnelles et étatiques (sur l'usage des sources, voir l'Annexe méthodologique 1 qui précise aussi le choix heuristique des diplômes artisanaux et avocats parmi les certifica-

---

5 Sur la pertinence de cette tradition analytique, voir les discussions synthétiques de Chapoulie (1973) et de Freidson (1986). Dans une acception sociologique interactionniste ou dans le vocable courant, le terme de profession s'étend pour désigner tout métier et toute activité professionnelle.

tions des secteurs juridiques et artisanaux). L'introduction de nouvelles épreuves et de nouveaux diplômes marque-t-elle un *processus de professionnalisation*?<sup>6</sup> Touche-t-il aussi bien les artisans que les avocats, rapprochant les modes de fonctionnement des deux corps de métier, ou est-ce que la généralisation des procédures de certification renforce les hiérarchies et la distance entre professions intellectuelles et manuelles? Si les avocats, en tant que producteurs de biens symboliques, ont été amenés à revendiquer la généralisation de brevets uniformes sur l'ensemble du territoire suisse pour «bâtir leur crédibilité sociale, car c'est ce qui fait la valeur marchande de leurs services» (Boigeol & Dezalay, 1997, p. 55), les artisans obéissent-ils à des logiques complètement autres, même s'ils produisent et vendent des biens qui présentent un aspect plus tangible? Les associations professionnelles organisant les deux secteurs développent-elles des capacités de mobilisation identiques?

Fondées respectivement en 1879 et en 1898, l'Union suisse des arts et métiers (USAM) et la Fédération suisse des avocats (FSA) se sont constituées comme les deux seules organisations nationales parvenant à monopoliser la représentation nationale des intérêts dans leur secteur d'activité. A ce titre, elles ont toutes deux joué un rôle clé dans l'uniformisation des certifications. Elles seront donc au centre du deuxième chapitre. Celui-ci examine les conditions, malaisées, de création de ces groupements, les rapports qu'ils ont avec des organisations concurrentes et les caractéristiques des membres qui s'y investissent. Il précise comment ces représentants envisageaient l'uniformisation des procédures de certification et des conditions de formation, comment ils concevaient la professionnalisation de leurs sphères d'activités professionnelles. Stratégies de défense et de distinction par rapport à d'autres groupes professionnels, les stratégies de professionnalisation menées par les associations nationales achoppent, chez les avocats comme chez les artisans, sur la difficile homogénéisation d'intérêts divergents.

Face à ces divisions et au manque de capacités coercitives qui les caractérise en tant qu'organisations, l'USAM et la FSA ont cherché le soutien des représentants des autorités étatiques. Par ce biais, elles ont participé au processus de construction et de nationalisation des structures étatiques. Le troisième chapitre spécifie pour chaque champ professionnel les modes de collaboration et de négociation qui s'instaurent

---

6 Dubar & Tripier (1998), MacDonald (1995) commentent et développent le concept initial de *professional project* (Sarfatti Larson, 1977).

entre des représentants professionnels et des agents occupant des fonctions étatiques. Les rapports sont différents si ces fonctions existent depuis longtemps (par exemple les juges cantonaux) ou si elles sont créées par le développement des instances étatiques, au niveau cantonal (membres des commissions cantonales d'apprentissage, professeurs de droit spécialisés) ou au niveau national (Conseiller fédéral, juges fédéraux). En suivant l'institutionnalisation des certifications à partir d'une situation *d'anomie* et *d'autonomie certificatives*, nous saisissons donc l'articulation entre la construction de structures étatiques centrales et l'extension des modalités d'action des agents de l'Etat.<sup>7</sup>

Dans ce domaine d'action particulier qu'est le contrôle des certifications et de la formation, les groupes représentants des intérêts professionnels ont déterminé de manière prépondérante le cours de l'action étatique. Ce constat accrédite une thèse soutenue par de nombreux travaux historiques et politologiques qui font du pouvoir d'action des groupes d'intérêt une particularité de la configuration helvétique, sans d'ailleurs qu'ils précisent toujours comment et quels groupes ont atteint ce statut, ni quelles sont leurs bornes. Mais à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, c'est précisément le manque de ressources organisationnelles et coercitives des organisations dites privées comme des instances étatiques qui les contraint à établir des rapports structurels de dépendance – et non un modèle organisationnel préétabli. Il résulte de ces connexions un brouillage des identités entre acteurs privés et acteurs publics qu'il faut souligner: ce flou entretient une dynamique essentielle du jeu politique puisqu'il favorise les passages, les cumuls ou les conversions entre positions et, partant, l'accumulation de légitimité et de profits politiques. Cette superposition, cet enchevêtrement entre action privée et action publique, entre action régionale et nationale constituent les lignes de force autour desquelles se construisent l'Etat fédéral et ses actions en matière de politique de formation et de certification.

---

7 L'approche socio-historique appréhende la problématique du développement des institutions étatiques à partir d'objets ciblés alors que les sciences politiques ont plutôt eu tendance à l'approcher par des analyses globales et à visées typologiques, en prenant comme entités comparatives des contextes nationaux plutôt que des politiques particulières (sur ces positionnements méthodologiques, voir *Etatisations*, 1997; Evans, Rueschemeyer & Skocpol, 1985; Skocpol, 1995; Tilly, 2003).

A travers la mise en place d'examens et de diplômes nationaux pour les artisans et pour les avocats se définit l'instauration d'un nouveau mode de production et de reproduction de ces deux corps professionnels. Les institutions et les compétences scolaires y prennent une part de plus en plus importante. Dans le processus de nationalisation, cette *logique de scolarisation des cursus de formation* fut une évolution particulièrement controversée.<sup>8</sup> Dans le quatrième chapitre, nous montrerons pourquoi, en nous attachant à décrire les formes très semblables qu'elle a prises dans les deux secteurs étudiés. La scolarisation implique un bouleversement des habitudes, pour les élèves et leurs parents comme pour les enseignants. Une telle transformation des modes de penser et des modes de fonctionnement n'est pas évidente à mettre en place, à inscrire dans les pratiques: comment instaurer l'évaluation plus formelle et scolaire de compétences elles-mêmes plus scolaires? Comment favoriser ou rendre obligatoire la fréquentation généralisée d'institutions scolaires, en l'occurrence les «écoles professionnelles» et les facultés de droit au sein des universités? En outre, les agents professionnels et les institutions scolaires doivent se diviser les tâches et les coûts de transmission des connaissances et de sélection des futurs professionnels. Ce «partage» ne s'effectue pas forcément à l'amiable et sans tensions. Au contraire, il engage des rapports durablement antagonistes, que Boltanski et Bourdieu (1975) ont conceptualisés dès les années 1970 avec un cadre et des notions analytiques certainement généralisants, mais qui restent adéquats et stimulants dès lors qu'on étudie des configurations historiques particulières:

Avec l'accroissement du rôle du système d'enseignement dans la reproduction, la reproduction échappe aux familles mais aussi aux entreprises. Ce qui fait que le système d'enseignement échappe aux familles fait qu'il échappe du même coup à l'économie. Avec le système d'enseignement, une instance socialement puissante arrive à fonctionner de façon relativement indépendante par rapport à l'économie. Appareil de production de producteurs compétents, le système d'enseignement est aussi un appareil juridique garantissant la compétence: la masse des agents dont la valeur sur le marché du travail dépend de la garantie scolaire tend à constituer une force sociale de plus en plus importante (p. 78).

---

8 Ainsi, les conditions du déclenchement et de la réalisation pratique du processus de scolarisation diffèrent selon les contextes nationaux (Briand, 1992; Briand & Chapoulie, 1993; Fuller, 1983; Garnier, Hage & Fuller, 1989).

Dans la conjoncture helvétique de la fin du 19<sup>e</sup> siècle, cette conflictuelle répartition des tâches et des compétences s'exacerbe autour de la composition des programmes et des jurys d'examens et dans des clivages portant sur la plus ou moins grande sélectivité des procédures de certifications locales ou nationales. Malgré ces divergences, les procédures de certification font, dans le contexte helvétique, office d'aiguillon, de dispositif contribuant au développement des institutions scolaires, poussant à l'harmonisation des structures scolaires cantonales. Elles jouent bien ce rôle consistant à initier et répercuter des réformes des structures scolaires. Avec modération et circonspection plutôt qu'en force, comme nous le découvrirons.

Autres impacts importants, les examens et les diplômes ont également participé à la structuration des champs professionnels, tout comme à la régulation des déplacements des individus dans l'espace scolaire et professionnel. A la fin du 19<sup>e</sup> siècle, la nationalisation des procédures de certification pour les professions avocates et artisanales est problématique parce qu'elle s'inscrit dans une restructuration progressive des marchés juridiques et artisanaux. Cette restructuration présente deux faces. D'un côté, la professionnalisation croissante des agents et des activités qui touchent à la production des services juridiques et artisanaux. De l'autre, l'extension et le décloisonnement de ces marchés, leur ouverture au sein du territoire national. Or, ces deux processus, mis en évidence dans le cinquième et dernier chapitre, sont conflictuels parce qu'ils impliquent de nouveaux rapports de concurrence.<sup>9</sup>

La possession de titres scolaires et professionnels conditionne la mobilité sociale des individus, en définissant les filières scolaires et les fonctions professionnelles auxquelles ils peuvent accéder. De manière moins apparente et moins souvent analysée, elle dessine aussi la mobi-

---

9 Pour analyser la constitution des marchés nationaux, nous nous demandons si ces logiques sont similaires à celles que Dezalay (1992) repère lorsqu'il rend compte pour la période actuelle de la formation d'un marché juridique international sous domination des grandes firmes juridiques américaines. Ce nouvel espace correspond à l'apparition de produits et services juridiques inédits, à la transformation des compétences et des caractéristiques socio-professionnelles des producteurs de droit. Selon l'espace national dans lequel ces derniers sont insérés et selon leur domaine de spécialisation juridique, ils adoptent des stratégies de protectionnisme national ou au contraire d'internationalisation.

lité spatiale des individus et des groupes professionnels. La standardisation des certifications est étroitement liée à leur ancrage territorial. Au cœur de «l'économie» des diplômes se trouve en effet la tension entre des diplômes «généraux», censés favoriser la circulation de leurs porteurs dans la mesure où ils sont reconnus et répandus, et des diplômes «particuliers», qui n'ont de validité que dans une entreprise, un créneau professionnel et/ou une région déterminés. Ce dernier genre de titres peut toutefois réserver un droit d'accès exclusif à certains postes, à l'intérieur de ces espaces restreints; leur spécialité et leur rareté peuvent leur conférer un prestige supplémentaire dont leurs détenteurs pourront profiter pour les monnayer ailleurs. Ce sont ces logiques de fixation et d'extension de la validité sociale et géographique des certifications qui sont en jeu dans toute entreprise de nationalisation des diplômes.

Les tentatives d'implantation d'examens et de diplômes nationaux pour les apprentis de l'artisanat et pour les avocats visaient explicitement à fixer les conditions auxquelles les futurs professionnels pourraient circuler dans l'ensemble du territoire national pour se former ou exercer leur profession. Les acteurs de l'époque se battent autour du terme *Freizügigkeit*, par lequel ils désignent l'abandon des règles légales restreignant la «libre circulation» et le «libre établissement» des personnes, afin de définir les règles qui homogénéiseront les critères de sélection et de recrutement au sein d'un marché du travail d'étendue nationale. Ils prennent des positions accompagnant ou prévenant une intensification des migrations socio-professionnelles, accélérant ou refusant la préservation de marchés et de bassins d'emplois locaux protégés. Dans les deux secteurs professionnels étudiés, la possible émergence de nouvelles formes de mobilité ne génère pas le même type de tensions; dans chacun d'eux, pour des raisons différentes et pas directement dépendantes du degré de qualification, les modalités de socialisation, de salarisation et d'indépendance, la localisation des parcours scolaires et des pratiques professionnelles constituent des obstacles aux déplacements. Que des procédures de certification nationales soient ou non mises en place.

A travers l'approche socio-historique développée dans cet ouvrage, les lecteurs sont invités à découvrir l'ensemble des facettes de la nationalisation des procédures de certification. L'étude de la généralisation de ces procédures en Suisse au tournant du 20<sup>e</sup> siècle vise premièrement à historiciser les fonctions et les légitimités accordées aux diplômes par diffé-

rents groupes sociaux afin de mieux comprendre le crédit formidable et incroyable dont ils bénéficient aujourd'hui – les analyses centrées exclusivement sur le présent occultent cette *croissance* et cette *magie certificatives* ou les tiennent pour acquises. Deuxièmement, elle s'attache à combiner des dimensions trop souvent négligées ou traitées séparément: les diplômes comme résultat final d'un cursus ou les examens comme mécanismes de régulation de la sélection scolaire; la généralisation des certifications et l'augmentation du niveau des diplômes d'un côté, les problèmes de leur uniformisation de l'autre; les diplômes comme attributs caractéristiques des professions intellectuelles et libérales ou leur extension à l'ensemble des professions et des niveaux scolaires.

Axer l'analyse sur l'uniformisation nationale des certifications permet, en prime, de saisir la dynamique et la complexité du processus de construction nationale dans le contexte helvétique. Nous insisterons sur les enjeux pluriels que revêt la formation d'un espace national, en déployant l'hypothèse suivante: loin d'être une finalité prévisible et rectiligne, la constitution des espaces et Etats nationaux se déroule dans des espaces sociaux et des temporalités disjointes, par l'enrôlement différentiel de groupes sociaux et professionnels ayant des préoccupations et des intérêts qui leur sont propres (sur les apports d'une telle perspective historique, voir Siegrist, 2003).

La recherche socio-historique fera finalement apparaître que toute tentative d'uniformisation des procédures de certification qui prétend remplacer une situation de désordre, d'inégalités, de dysfonctionnements introduit un nouvel arbitraire. Que cette opération soit justifiée comme inéluctable, qu'elle soit menée dans un cadre national ou entre pays, ne gomme pas ce paradoxe qui se manifeste pleinement dans l'effervescence des réformes certificatives actuelles.